

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La partielle d'Outremont en prélude à l'élection générale

A 8

CADRE
2

CULTURE

Répertoire des villes disparues, le film du Québécois Denis Côté, reçoit un accueil tiède à la Berlinale



CONFLIT D'INTÉRÊTS

Enquête du commissaire à l'éthique sur l'« affaire SNC-Lavalin »

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

La controverse entourant l'implication du bureau de Justin Trudeau dans le dossier de SNC-Lavalin a pris une nouvelle tournure alors que le commissaire à l'éthique a ouvert une enquête, soupçonnant un potentiel trafic d'influence. De leur côté, des juristes invitent à ne pas conclure trop vite que cette affaire ébranle l'indépendance judiciaire : rien, à leur avis, n'indique que l'entourage du premier ministre a transgressé les règles en demandant à la ministre de la Justice pourquoi elle persistait à poursuivre le géant québécois du génie civil.

« J'ai des raisons de croire que l'article 9 de la Loi sur les conflits d'intérêts a

peut-être été transgressé. L'article 9 interdit à un titulaire de charge publique de chercher à influencer la décision d'une autre personne afin de favoriser les intérêts personnels de quelqu'un », a écrit lundi le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mario Dion, dans une lettre envoyée au NPD en réponse à sa demande d'enquête.

Le NPD se réjouit de ce développement. « Les libéraux n'arrêtent pas de nous dire à quel point l'indépendance du système judiciaire est importante, mais tout cela ne tient plus quand leurs amis sont en difficulté », a déclaré le chef Jagmeet Singh par communiqué de presse. Selon le NPD, le Parti libéral se range du côté « des grandes entreprises et des ultrariches ».

Un article du *Globe and Mail* publié jeudi dernier a allégué, sur la foi de

sources non nommées, que la ministre Jody Wilson-Raybould avait été soumise à une « pression soutenue » de personnes du bureau du premier ministre inconnues du quotidien afin de conclure avec SNC-Lavalin un « accord de poursuite suspendue » (APS).

SNC-Lavalin a été accusée en 2015 de fraude et de corruption en Libye. Une condamnation au criminel l'empêcherait de soumissionner sur des contrats gouvernementaux pendant dix ans au Canada, cinq au Québec. SNC-Lavalin, qui emploie près de 50 000 personnes, dont 9000 au Canada, fait valoir qu'un tel interdit pourrait compromettre sa

VOIR PAGE A 2 : ÉTHIQUE

ASSEZ D'HYPOCRISIE! L'ÉDITORIAL
DE JEAN-ROBERT SANFAÇON PAGE A 6

L'itinéraire fête son premier quart de siècle



À l'époque où les médias prennent le virage numérique, *L'itinéraire*, qui fête ses 25 ans, fait figure de résistant. Et pour cause : le magazine ne peut exister que pour et par ses camelots. Sur notre photo, le directeur général, Luc Desjardins, dans les locaux du magazine. PAGE B 3

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Québec se pense à l'abri de poursuites d'aspirants immigrants

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

En 2012, le gouvernement conservateur a fait exactement la même chose que nous faisons

SIMON
JOLIN-BARRETTE



Le ministre de l'Immigration Simon Jolin-Barrette pense que le gouvernement est à l'abri d'éventuelles poursuites découlant de l'annulation projetée des 18 000 dossiers en attente à son ministère.

Le ministre est confiant pour deux raisons : la victoire en cour d'Ottawa dans une cause similaire et un article prévu spécifiquement pour cela dans le projet de loi 9.

« En 2012, le gouvernement conservateur a fait exactement la même chose que nous faisons et il y a une décision de la Cour fédérale qui s'est rendue aux arguments du fédéral », a signalé M. Jolin-Barrette en entrevue au *Devoir* lundi.

À l'époque, le gouvernement Harper avait été traîné devant les tribunaux après avoir annoncé l'élimination de

VOIR PAGE A 2 : IMMIGRANTS

INDEX

Avis légaux B7
Culture B1
Décès A4
Économie B4
Éditorial A6
Grille TV B2
Idées A7
Météo B6
Monde B7
Mots croisés B6
Sports B6
Sudoku B6

Droit au but

Dead Obies lance l'album *DEAD*

PHILIPPE RENAUD
COLLABORATEUR LE DEVOIR

Quatre majuscules suivies d'un point : *DEAD*. « Il n'y a jamais eu un meilleur moment pour lancer un album homonyme », affirme 20some. Joe Rocca estime que le titre de ce troisième album des Dead

Obies se passe d'explications. Ogee Rodman suggère plutôt que la pochette du disque qu'ils tenaient pour la première fois entre leurs mains est plus limpide encore, « une illustration florissante, comme si après la mort, quelque chose d'autre repousse. Tu penses que c'est fini, mais tellement pas... »

Lorsque Jean-François Ruel (Yes McCan) a annoncé son départ du collectif fondé en 2011 pour poursuivre en solo sa carrière de rappeur et consacrer plus d'énergie à celle d'acteur, d'autres ont craint la désintégration des Obies. Pas Rocca, ni 20, ni Ogee et leurs deux compères absents au moment de cette conversation, Snail Kid et le compositeur/réalisateur/DJ VNCE — ni plusieurs milliers de leurs fans qui, aux dernières Francos montréalaises, avaient envahi la place des Festivals pour ce grand concert gratuit, le premier sans McCan.

Néanmoins, les trois membres réunis dans cette salle de conférence de leur maison de disque reconnaissent que le départ de Ruel a

VOIR PAGE A 4 : DEAD OBIES



Dead Obies a survécu au départ de Jean-François Ruel.

JF SAUVÉ/DEAD OBIES



Les travailleurs temporaires invités à déposer une demande

IMMIGRANTS

SUITE DE LA PAGE A 1

280 000 dossiers en attente. Un groupe d'avocats avait porté la cause devant la Cour fédérale au nom de 1500 aspirants immigrants, mais la Cour avait estimé essentiellement que le gouvernement avait le pouvoir de faire une telle chose.

À Québec, le ministre Jolin-Barrette a aussi inclus une protection dans le projet de loi 9. L'article 20 édicte « qu'aucuns dommages-intérêts ni aucune indemnité [relativement à] une telle demande ne peuvent être réclamés au gouvernement ».

Rappelons que le ministre caquiste a dévoilé jeudi sa première pièce législative en immigration, qui prévoit notamment l'annulation des 18 139 dossiers en attente au ministère. Le gouvernement souhaite ainsi mettre un terme à la règle du « premier arrivé, premier servi » et recruter plus rapidement des immigrants en fonction des besoins du marché du travail alors qu'une importante pénurie de main-d'œuvre sévit dans plusieurs secteurs.

De ces 18 139 dossiers, 3700 ont été déposés par des gens qui étaient déjà au Québec, a confirmé le cabinet du ministre mardi. Ces derniers sont particulièrement mécontents qu'on jette leur dossier à la poubelle et ils seraient nombreux à envisager des recours, selon des avocats consultés par *Le Devoir*.

Mardi, le ministre Jolin-Barrette a multiplié les entrevues pour calmer le jeu. Les travailleurs temporaires qui sont au Québec peuvent toujours renouveler leur permis de travail auprès du gouvernement fédéral, a-t-il expliqué. Pour ceux parmi les 3700 qui « travaillent au Québec depuis plus de douze mois et parlent français », il y a une « voie rapide », le programme Expérience québécoise, a-t-il souligné. « Certains se sont peut-être inscrits dans le mauvais

programme », laisse-t-il entendre.

Quant aux travailleurs temporaires qui avaient déposé une demande d'immigration au Québec, ils sont invités à présenter une nouvelle demande — gratuite — dans le nouveau système de déclaration d'intérêt, et ce, même si le projet de loi n'a pas encore été adopté. Car il faudra en effet attendre plusieurs mois avant que le projet de loi soit étudié, débattu et adopté par le Parlement, exercice au cours duquel il pourrait faire l'objet d'importantes modifications.

En attendant le test des valeurs

Reste aussi à savoir dans quelles circonstances le gouvernement souhaite retirer la résidence permanente (RP) à des immigrants qui ne respectent pas ses exigences. On sait par exemple que le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) veut obtenir du fédéral le pouvoir de la retirer aux immigrants qui ne seraient pas parvenus à maîtriser le français ou auraient échoué à leur test de valeurs.

« Je pourrais imposer des conditions en fonction de l'évaluation des connaissances au test des valeurs québécoises, au niveau de la connaissance du français », a mentionné M. Jolin-Barrette mardi.

Le ministre n'est toutefois pas en mesure de dire quand ou jusqu'à combien de temps après avoir été reçus, les immigrants pourraient perdre leur résidence permanente. « C'est à déterminer », a-t-il dit.

Par contre, le gouvernement ne pourrait pas retirer la résidence permanente à un immigrant simplement parce qu'il a quitté la région du travail pour lequel il avait été sélectionné au départ, indique le ministre, qui souhaite toutefois favoriser la régionalisation en amont. « Je ne peux pas obliger quelqu'un à rester au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple. Mais je peux le sélectionner plus rapidement s'il a une offre d'emploi en région. »

Je ne peux pas obliger quelqu'un à rester au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple. Mais je peux le sélectionner plus rapidement s'il a une offre d'emploi en région.

SIMON JOLIN-BARRETTE



Justin Trudeau était à Vancouver lundi, où il a notamment visité un chantier de construction. Le premier ministre a toutefois été à nouveau interpellé sur le dossier de SNC-Lavalin.

JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Le milieu juridique apporte des nuances

ÉTHIQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

viabilité. Un APS permet de suspendre une poursuite visant une entreprise moyennant une reconnaissance de responsabilité, le versement d'une pénalité financière et la renonciation aux bénéfices tirés de l'activité reprochée. Le respect de ces conditions est assuré par un juge.

Selon le journaliste Bernard Drainville, le patron de SNC-Lavalin aurait dit à François Legault être prêt à verser une pénalité de 250 à 300 millions de dollars pour éviter une poursuite. Ottawa a refusé à SNC-Lavalin un APS et cette dernière s'adresse à la Cour fédérale pour faire annuler la décision.

Le chef conservateur Andrew Scheer demande que M. Trudeau autorise son équipe à comparaître en comité parlementaire pour expliquer leurs interventions. « Si Justin Trudeau décide de nous bloquer en comité mercredi, nous utiliserons tous les outils juridiques à notre disposition. » Selon lui, le refus de comparaître est une preuve que les libéraux « ont quelque chose à cacher ».

Y a-t-il eu faute ?

Si la classe politique s'est emparée de cette histoire comme d'un juteux scandale, le milieu juridique, lui, apporte d'importantes nuances. Plusieurs font valoir qu'en l'absence complète de détails dans l'histoire du *Globe and Mail* sur la nature des « pressions » qui auraient été exercées sur M^{me} Wilson-Raybould, il est impossible de déterminer si les gestes posés étaient déplacés.

Dans une longue entrée de blogue, le professeur de droit à l'Université d'Ottawa Craig Forcese rappelle la doctrine Shawcross — du nom d'un illustre procureur britannique —, qui codifie le double rôle d'un ministre de la Justice et procureur général. Cette doctrine prévoit qu'un ministre peut prendre conseil auprès de ses collègues du cabinet avant de déterminer la meilleure voie judiciaire à suivre. Toutefois, l'aide du cabinet se limite à donner des conseils, pas des directives.

Le *Globe* n'a pas allégué que le bureau du premier ministre a demandé directement à M^{me} Wilson-Raybould de suspendre la poursuite contre SNC-Lavalin. L'entourage de M. Trudeau soutient au *Devoir* que les conversations ont eu pour but de demander pourquoi un APS n'a pas été considéré, d'explorer les solutions alternatives à la poursuite criminelle, et de sensibiliser aux enjeux la ministre à laquelle l'entreprise « n'est pas nécessairement familière ».

« Ne sachant pas ce qui a été dit et dans quel contexte, il est essentiellement impossible de savoir si ces dis-

cussions tombent dans la catégorie de ce que le principe Shawcross permet ou si la ligne de démarcation entre la discussion et la pression a été franchie », conclut M. Forcese. Il ajoute que « si la ligne établie par Shawcross a été franchie, on se serait attendu à ce que la procureure générale démissionne. Et cela n'est pas arrivé ».

Martine Valois, professeure de droit à l'Université de Montréal et auteure d'*Indépendance judiciaire. La justice entre droit et gouvernement* (2011), abonde dans le même sens. Elle rappelle que c'est la directrice des poursuites pénales qui décide d'aller ou non de l'avant avec des poursuites. Si la ministre désire qu'une décision diffidente soit prise, elle doit publier une directive à cet effet dans la Gazette du Canada. Si la ministre a le droit de donner une telle directive, il en découle qu'elle a le droit au préalable d'en discuter avec ses collègues.

« Je suis plutôt d'accord avec l'interprétation du bureau du premier ministre, dit M^{me} Valois. Ils ont le droit de discuter de cela, c'est permis dans la loi. C'est permis de donner des instructions sur la manière dont les poursuites doivent être menées. Alors je ne vois pas en quoi le fait qu'il y ait eu des discussions sur cette question est en soi une pression. [...] En soi, que le bureau du premier ministre rencontre et discute de l'opportunité pour SNC-Lavalin de conclure une entente pour payer une amende au lieu de poursuivre le dossier au criminel n'est pas un problème. »

Pas de démission

Dans l'entourage du premier ministre, on présente le fait que M^{me} Wilson-Raybould soit demeurée au cabinet et n'ait pas démissionné comme la preuve qu'aucune limite n'a pas été franchie. M. Trudeau a d'ailleurs fait allusion à cela en point de presse lundi. « Dans notre système de gouvernement, sa présence même au conseil des ministres parle d'elle-même. »

M. Trudeau dit avoir rencontré à deux reprises M^{me} Wilson-Raybould depuis qu'il est à Vancouver, dimanche, et qu'elle jouit encore de sa « pleine confiance ». Il a relaté avoir discuté personnellement avec elle à l'automne du cas SNC-Lavalin et lui avoir dit « que toute décision en lien avec la directrice des poursuites pénales est la sienne ».

M^{me} Wilson-Raybould refuse de faire tout commentaire sur l'histoire du *Globe and Mail*, qu'elle n'a cependant jamais démentie, en invoquant le secret professionnel qui la lie au gouvernement. M. Scheer et Singh demandent à M. Trudeau de lever ce secret. Il a indiqué avoir demandé à son nouveau ministre de la Justice, David Lametti, de « regarder cet enjeu et de [lui] faire des recommandations ».



Le ministre Simon Jolin-Barrette a tenté d'éteindre les feux, lundi, en multipliant les entrevues avec les journalistes.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Déjeuner-causerie de la Série
Environnement présentée par :

Hydro
Québec

CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

Rachel Kyte

Chef de la direction, Sustainable Energy for All
Représentante spéciale du Secrétaire général
des Nations Unies

Plus de leadership pour décarboniser les systèmes énergétiques

21 février 2019 • de 11 h 45 à 13 h 45

Avec l'appui de :

Bell

Desjardins

BOMBARDIER

SNC-LAVALIN

FONDATION
Donner du sens à l'argent.

lojia

Blakes

LE DEVOIR

INSCRIPTION • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

Les états d'âme de QS

MICHEL DAVID



Les bonnes nouvelles sont plutôt rares pour le PQ, qui ne sait manifestement pas si et comment il pourra assurer sa survie. Dans l'état où il se trouve présentement, il ne peut pas constituer une solution de remplacement sérieuse à la CAQ, qui monopolise le terrain nationaliste. Dans un premier temps, il doit au moins redevenir le premier choix des souverainistes. À cet égard, les états d'âme de Québec solidaire sur le port de signes religieux sont encourageants.

Le gouvernement Marois a cru à tort que la laïcité pourrait prendre le relais de la question linguistique comme moteur de la souveraineté. Il n'en demeure pas moins que la charte de la laïcité a provoqué le débat le plus intense que le Québec ait connu depuis l'adoption de la loi 101, il y a plus de quarante ans.

Il n'existe toujours pas de consensus sur l'étendue de l'interdiction qu'il convient d'imposer au port de signes religieux. Au départ, on voulait les bannir de toutes les administrations publiques, y compris les municipalités, les universités, les cégeps et les hôpitaux. L'irréalisme d'une telle ambition est vite apparu, mais la conviction que la laïcité de l'État doit s'incarner au moins en partie dans ses employés est restée.

La très grande majorité des Québécois estiment que les signes religieux devraient être interdits à tout le moins aux juges, aux policiers, aux gardiens de prison et aux procureurs de la Couronne, comme le recommandait la commission Bouchard-Taylor. Même dans le cas des enseignants, la question n'est plus tellement de savoir s'ils devraient être exemptés, mais plutôt s'ils devraient bénéficier d'une clause dite « grand-père » qui préserverait les droits acquis.



Compte tenu de sa clientèle anglophone et allophone, sans laquelle il aurait presque disparu le 1^{er} octobre dernier, personne n'a dû être surpris de voir le PLQ réitérer son opposition à toute interdiction. Si l'électorat de QS est très majoritairement francophone, il ne faut cependant pas sous-estimer l'appui dont le parti bénéficie chez les non-francophones, dont certains militent très activement en faveur du libre-choix.

Consciente de l'évolution de la société québécoise, l'aile parlementaire de QS s'était ralliée aux recommandations du rapport Bouchard-Taylor, dans lesquelles Amir Khadir disait voir un « équilibre » acceptable. À l'époque, le caucus solidaire ne comptait cependant que deux députés, alors qu'ils sont maintenant dix. Au moins un d'entre eux, Vincent Marissal, a déclaré que l'interdiction le mettait « mal à l'aise », y compris dans le cas des agents de l'État qui détiennent un « pouvoir de coercition ».

La position de M. Marissal est peut-être en porte à faux avec l'opinion publique, mais il peut légitimement prétendre s'appuyer sur le programme officiel du parti, qui se lit ainsi : « C'est l'État qui est laïque, pas les individus. Québec solidaire accepte le port de signes religieux par les usagers et les usagères des services offerts par l'État. En ce qui concerne les agents et agent(e)s de l'État, ces derniers peuvent en porter pourvu qu'ils ne servent pas d'instrument de prosélytisme et que le fait de les porter ne constitue pas en soi une rupture avec leur devoir de réserve. Le port de signes religieux peut également être restreint s'ils entraînent l'exercice de la fonction ou contreviennent à des normes de sécurité. »



« Il faut voir comment on interprète l'application de ce programme », a plaidé Manon Massé à l'issue de la journée de réflexion sur la journée que QS a tenue en fin de semaine dernière à Trois-Rivières. L'interprétation qu'en a faite l'aile parlementaire au cours des dernières années avait cependant toutes les apparences d'une déformation. Lors du conseil national de mars prochain, « on ne va pas absolument rien changer à notre programme », mais plutôt l'« actualiser », a expliqué M^{me} Massé. Cela vous paraît clair ? À moi non plus.

Ce flou a été soigneusement entretenu au cours de la dernière campagne électorale. La plateforme de QS était totalement muette sur le sujet et ses porte-parole ne l'ont jamais abordé. Quand le gouvernement Legault déposera son projet de loi, il ne sera cependant plus possible de ménager la chèvre et le chou.

Il n'est pas question de se laisser influencer par les sondages, a lancé M^{me} Massé. À la bonne heure, mais le PQ ne demande qu'à pouvoir dire que QS est prêt à sacrifier l'identité québécoise à son credo multiculturaliste. Cela risque de faire très mauvais effet dans les régions où QS a réussi une étonnante percée le 1^{er} octobre.

Chez les partisans d'une refondation du PQ qui permettrait de relancer le mouvement souverainiste sur de nouvelles bases, on ne se fait aucune illusion sur la possibilité d'une fusion avec QS. On préférerait d'ailleurs le vider de ses membres, comme René Lévesque l'avait fait jadis avec le RIN. Si QS veut se disputer les non-francophones avec le PLQ, grand bien lui fasse !

Si l'électorat de QS est très majoritairement francophone, il ne faut cependant pas sous-estimer l'appui dont le parti bénéficie chez les non-francophones, dont certains militent très activement en faveur du libre-choix

III AGRICULTURE

André Lamontagne sème à nouveau la controverse

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Dans la tourmente depuis le congédiement du lanceur d'alerte Louis Robert, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a été à nouveau la cible de critiques de la part de l'opposition après avoir comparé des fonctionnaires du ministère de l'Environnement à des « ayatollahs ».

M. Lamontagne a tenu ces propos au congrès de l'Union paysanne, samedi, critiquant la rigidité de certains fonctionnaires dans l'application des normes environnementales dans les fermes de la province. Il a ensuite annoncé vouloir alléger les lois et la réglementation en la matière, ainsi que sur le plan de la salubrité alimentaire.

« Il est en poste depuis à peine trois mois et il discrédite encore une fois la science », estime Marie Montpetit, porte-parole libérale en matière d'environnement et d'agriculture, en faisant référence au congédiement de Louis Robert. L'agronome s'est fait montrer la porte du Centre de recherche sur les grains fin janvier pour avoir transmis des documents confidentiels à des journalistes, mettant en lumière une ingérence de l'industrie dans la recherche sur des pesticides.

« Plutôt que d'antagoniser les gens, il me semble que son rôle est de rallier les scientifiques, les fonctionnaires et les

agriculteurs, et surtout de proposer des actions concrètes, ce qui n'est pas le cas en ce moment », ajoute M^{me} Montpetit.

« Avant d'aller frapper à la porte du ministère de l'Environnement, je pense que M. Lamontagne a beaucoup de leviers dans son propre ministère pour permettre à la petite agriculture de prendre son essor », renchérit la porte-parole solidaire en matière d'agriculture, Émilise Lessard-Therrien, qui a participé au congrès de l'Union paysanne.

Son homologue au Parti québécois, Sylvain Roy, invite de son côté le ministre caquiste à préciser sa pensée.

« Quand il dit qu'il y a des « ayatollahs » au sein du ministère de l'Environnement, il parle de quoi exactement ? Qu'il arrête de lancer des affaires dans les airs comme ça avec une suspicion qui fait réagir tout le monde et qu'il définisse lui-même ce qu'il veut régler comme problématique. »

Si André Lamontagne a refusé de commenter la situation lundi, le premier ministre, François Legault, s'est porté à sa défense, critiquant les délais « beaucoup trop longs » au ministère de l'Environnement dans l'analyse des projets soumis par les municipalités et les entreprises.

« Le premier ministre a pris le pari que c'était moins dommageable politiquement de garder M. Lamontagne que de le changer », a commenté Sylvain Roy, qui n'hésite pas à parler de « deux poids, deux mesures ».

La libérale Marie Montpetit abonde en ce sens, notant que l'ancienne ministre de l'Environnement Marie-Chantal Chassé a été démise de ses fonctions pour « beaucoup moins que ça », en début d'année.

Sur le fond

De son côté, l'Union paysanne ne souhaite pas que les normes environnementales soient allégées, mais plutôt adaptées aux plus petits producteurs agricoles, précise au *Devoir* son président, Maxime Laplante. S'il concède que le choix des mots du ministre Lamontagne n'était pas « idéal », sur le fond, ce dernier a exprimé samedi l'une des revendications de l'Union.

« On applique uniformément un système taillé sur mesure pour l'agriculture industrielle, avec des conséquences graves sur l'économie du territoire. »

Se gardant de commenter les propos controversés du ministre, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, Marcel Groleau, juge que les producteurs agricoles québécois doivent faire face à plus de contraintes administratives qu'ailleurs au pays.

« Sur la nécessité d'avoir des systèmes étanches pour entreposer le fumier, par exemple, on ne remet pas ça en question, dit-il. On veut plutôt une administration judicieuse des règlements qui touchent à la protection de l'environnement. »



Le ministre des Transports, François Bonnardel, et le maire de Québec, Régis Labeaume, se sont entretenus lundi, à Laval, à l'occasion d'un déjeuner-conférence de l'organisme Trajectoire Québec.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

III ENVIRONNEMENT

« Un grand défi de société »

Le ministre Bonnardel reconnaît que des investissements dans le transport collectif sont essentiels pour lutter contre les changements climatiques

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

L'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec passe impérativement par des « investissements massifs » en transport en commun, selon le président de l'Union des municipalités du Québec, Alexandre Cusson. Le ministre des Transports, François Bonnardel, admet toutefois que ce virage nécessaire représente un « grand défi de société ».

« La réalité est la suivante : si l'on veut atteindre nos cibles de réduction des gaz à effet de serre, il faudra d'abord s'attaquer au premier responsable du bilan carbone du Québec : le transport routier », a insisté M. Cusson, lundi, lors d'une allocution prononcée dans le cadre d'un déjeuner-conférence de l'organisme Trajectoire Québec.

Selon le plus récent bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec, les transports (routier, aérien, ferroviaire et fluvial) représentent pas moins de 43 % de toutes les émissions du Québec. Les émissions de ce secteur ont aussi augmenté de 21,9 % depuis 1990.

« C'est pourquoi la priorité devra être donnée au transport en commun. Sans

un sérieux coup de barre, sans un transfert modal important de la voiture solo au transport en commun, ce sera difficile, voire impossible de lutter efficacement contre le réchauffement planétaire », a insisté Alexandre Cusson, reprenant ainsi un message porté depuis plusieurs années par les groupes environnementaux.

À quelques semaines de la présentation du premier budget du gouvernement de François Legault, le président de l'Union des municipalités du Québec réclame donc « des investissements massifs en transport en commun et de nouvelles infrastructures, et ce, partout au Québec, dans toutes les régions du Québec ».

Défi de société

Compte tenu du fait que les transports pèsent de plus en plus lourd dans le bilan des GES du Québec, est-ce qu'on peut parler d'un échec en matière de réduction des émissions du secteur ?

« C'est un grand défi de société de s'assurer d'amener un changement de cap pour ce qui est des gens qui utilisent leur voiture jour après jour », a répondu lundi le ministre des Transports, François Bonnardel, en point de presse. Selon lui, il faut donc « augmenter l'offre

de transport en commun », mais aussi travailler sur les questions de « confort, de temps et de coûts ».

M. Bonnardel a d'ailleurs rappelé que le nouveau gouvernement caquiste a « énormément de projets » sur la table, dont le Réseau express métropolitain (REM), le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et le Réseau structurant de transport en commun de la région de Québec.

« Je veux une vision qui va toucher les Québécois pour les 20, 30 ou 40 prochaines années. Il faut voir grand et il faut voir loin », a-t-il ajouté, tout en promettant de « penser à l'utilisateur » pour inciter les citoyens à opter pour le transport collectif dans leurs déplacements quotidiens.

M. Bonnardel a justement admis qu'en raison de la « popularité » du métro de Montréal, « il y a une certaine saturation à certaines heures de pointe. Mais je pense que le REM va aider, de même que la ligne bleue et le SRB [service rapide par bus] sur Pie-IX ».

Qu'en est-il du projet de « ligne rose », cher à la mairesse de Montréal, Valérie Plante ? « Ce n'est pas une priorité à court, moyen et long terme pour notre gouvernement », a répondu le ministre.

III JUSTICE

Cadotte n'était pas dépressif, selon l'expert de la Couronne

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Michel Cadotte n'était ni perturbé ni dépressif lorsqu'il a étouffé sa femme, atteinte d'Alzheimer, soutient un psychiatre de la Couronne. L'expert estime plutôt qu'il a voulu soulager sa propre souffrance face à la maladie de son épouse.

« Il était capable de travailler. Il était capable d'interactions sociales, principalement via les réseaux sociaux. Il était capable de s'occuper de sa conjointe quelques jours par semaine. En fait, M. Cadotte ne semblait limité d'aucune façon par des symptômes dépressifs », soutient le psychiatre Gilles Chamberland dans un rapport remis lundi au jury.

Le témoignage du Dr Chamberland est venu s'opposer à celui des deux experts de la défense qui ont affirmé la semaine dernière que le jugement de M. Cadotte était altéré par la sévère dépression dont il souffrait au moment de mettre fin aux jours de sa femme. L'homme de 57 ans est accusé du meurtre non prémédité de Jocelyne Lizotte. M. Cadotte, qui a été l'aidant naturel de sa femme pendant près de dix ans, a plaidé non coupable.

Compassion

Lors de son témoignage, M. Cadotte a admis avoir mis fin aux jours de sa femme pour la soulager de ses souffrances. Il avait expliqué que la maladie d'Alzheimer avait complètement fait perdre son autonomie à M^{me} Lizotte. Elle ne reconnaissait plus personne, elle ne pouvait manger que des aliments en purée et, en raison de son errance, elle devait être retenue par contention sur une chaise gériatrique toute la journée.

Le Dr Chamberland a remis en doute la souffrance de M^{me} Lizotte le jour du drame, soulignant qu'elle bénéficiait de meilleurs soins que dans d'autres établissements qu'elle avait fréquentés.

Le psychiatre s'est aussi prononcé sur la notion de compassion. Il estime que M. Cadotte a surtout voulu soulager sa souffrance en étouffant sa femme.

« Il existe une différence entre la compassion qui peut pousser un individu à abrégé la souffrance d'une autre personne et la compassion que l'on pourrait qualifier de "face à soi-même" qui pourrait nous amener à abrégé la vie d'une autre personne », a soutenu le Dr Chamberland.

La juge Hélène Di Salvo, qui préside le procès, a d'ailleurs rappelé à ce moment que le meurtre par compassion n'existe pas en droit criminel.

Abus d'alcool

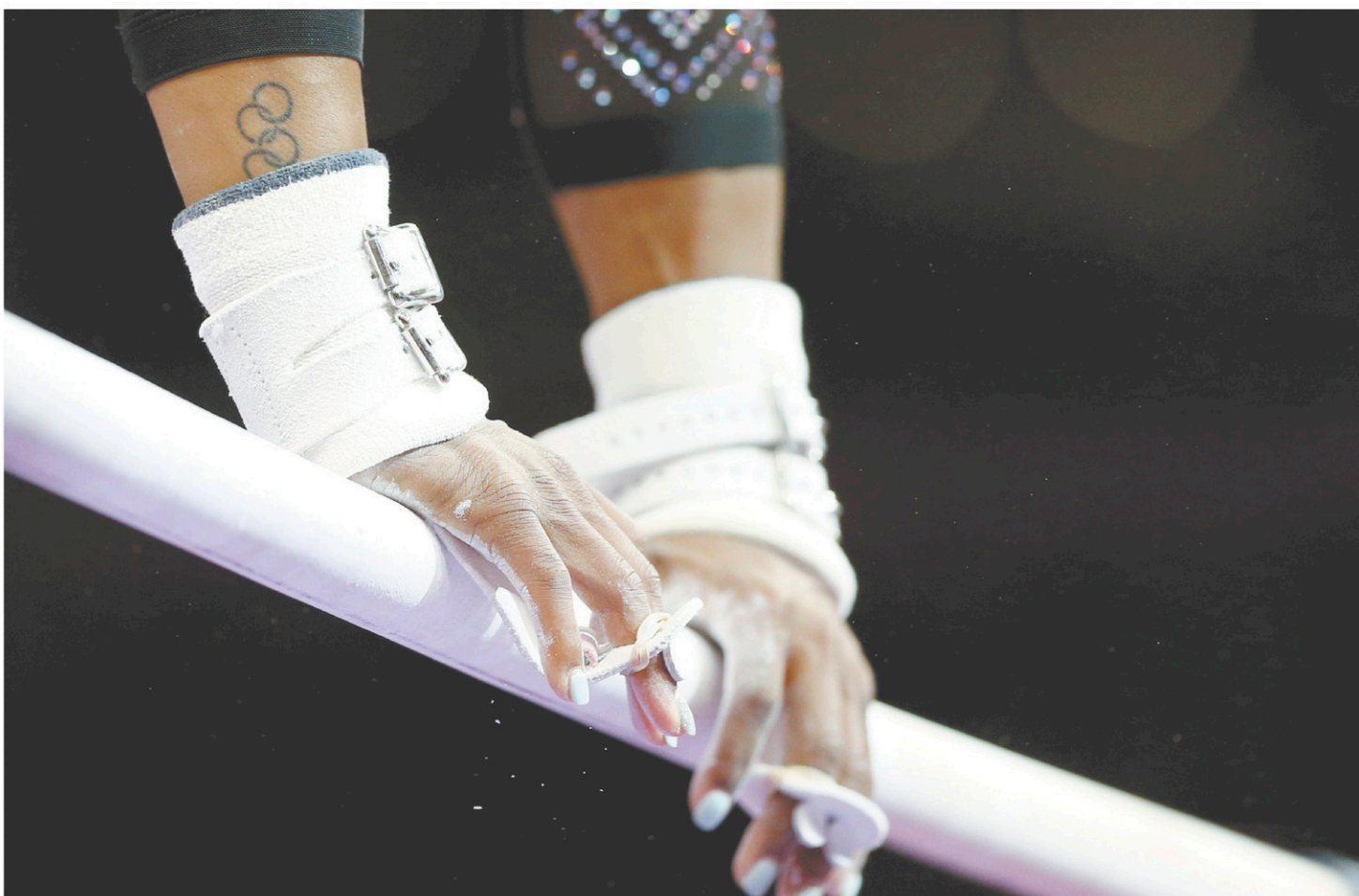
Selon le Dr Chamberland, les symptômes dépressifs qu'a pu présenter M. Cadotte sont plutôt liés à sa trop grande consommation d'alcool.

Lors de son témoignage, l'accusé avait raconté qu'il n'avait pas prévu de rendre visite à son épouse le jour du drame. Il s'est rappelé être déprimé et avoir bu toute la fin de semaine, si bien qu'il a décidé de ne pas aller travailler.

« [M. Cadotte] dit que s'il n'avait pas pris d'alcool durant la fin de semaine précédente, les événements qui se sont produits ne seraient probablement pas arrivés », souligne le Dr Chamberland.

Le procès de M. Cadotte se poursuivra mercredi avec le contre-interrogatoire du Dr Chamberland.

Il existe une différence entre la compassion qui peut pousser un individu à abrégé la souffrance d'une autre personne et la compassion que l'on pourrait qualifier de "face à soi-même" qui pourrait nous amener à abrégé la vie d'une autre personne »

Dr GILLES
CHAMBERLAND

Le milieu sportif réclame une entité indépendante pour traiter les plaintes et vérifier les antécédents judiciaires des entraîneurs.

MADDIE MEYER AGENCE FRANCE-PRESSE

III DÉLITS SEXUELS

Les fédérations sportives québécoises veulent être épaulées

KARL RETTINO-PARAZELLI
LE DEVOIR

Le milieu sportif amateur québécois réclame la création d'une entité indépendante pour traiter les plaintes liées aux inconduites sexuelles et assurer la vérification des antécédents judiciaires des entraîneurs, a appris *Le Devoir*.

Cette demande émane d'une rencontre impliquant les principales fédérations sportives québécoises qui a eu lieu la semaine dernière, quelques jours avant qu'une enquête de CBC/Radio-Canada ne révèle dimanche qu'au moins 222 entraîneurs de niveau amateur ont été accusés de délits sexuels sur des mineurs entre 1998 et 2018, dont 57 au Québec.

Lors de cette rencontre de deux jours, organisée à l'initiative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les différentes fédérations sportives se sont entendues sur la nécessité d'uniformiser le processus de dénonciation et de vérification des antécédents, affirme la directrice des communications de Sports Québec, Michèle Demers. « C'est unanime », dit-elle.

Délais variables

Les principales fédérations sportives québécoises se sont toutes dotées il y a quelques années d'une politique de vérification des antécédents judiciaires, à laquelle doivent se soumettre les entraîneurs qui œuvrent auprès des jeunes. La manière de faire les vérifications, la rapidité du processus et le par-

Guide pour le hockey mineur

Le gouvernement du Québec, Hockey Québec et Équijustice Arthabaska/Érable ont présenté lundi un guide pour agir face aux comportements inacceptables dans le hockey mineur. Le document énumère les comportements à éviter, précise les rôles et les responsabilités de tous les intervenants et propose des interventions adaptées à différentes situations. Son objectif est d'assainir le climat dans les arènes de la province et de prévenir les débordements. « Ce qui était inacceptable il y a plusieurs années, mais parfois toléré, est maintenant inacceptable, et n'est plus toléré », a résumé le directeur général de Hockey Québec, Paul Ménard.

tage d'informations varie cependant d'une fédération à une autre.

Chez Soccer Québec, le mandat est par exemple confié aux associations régionales ou aux clubs, qui peuvent effectuer les vérifications auprès des autorités policières ou d'une compagnie privée, explique le directeur administratif de la fédération, Luis R. Galvez. L'entreprise spécialisée peut traiter les dossiers en 48 heures, tandis que la police peut prendre jusqu'à un mois pour donner une réponse, dit-il.

« Si on peut accélérer le processus de

vérification, ça va rassurer les parents. [...] On a besoin d'une entité indépendante pour nous épauler dans ces démarches-là. »

Travailler en vases clos

Le directeur général de Hockey Québec, Paul Ménard, fait remarquer qu'en laissant le soin aux fédérations sportives de faire les vérifications, il se crée des vases clos. « Dès qu'on a une information, la personne est retirée immédiatement. Elle est codée dans notre système [...], mais ça demeure au hockey. Si l'entraîneur ou la personne s'en va dans un autre sport, je ne le sais pas, note-t-il. Si on avait un système commun, on pourrait le voir. »

Jean-François Marceau, le directeur général de Judo Québec, aimerait quant à lui savoir quelles informations sa fédération peut ou doit rendre publiques au sujet d'entraîneurs sanctionnés. « On aurait besoin de lignes directrices », juge-t-il.

La ministre déléguée à l'Éducation, Isabelle Charest, fait remarquer que les fédérations, les athlètes et les parents ont déjà des outils à leur disposition, comme Sport'Aide, qui offre des services d'accompagnement pour lutter contre la violence dans le sport, et le site SportBienÊtre, une plateforme d'information et de sensibilisation.

Pour ce qui est de la création d'une entité indépendante, M^{me} Charest demeure ouverte. « Je pense que c'est une idée très intéressante, a-t-elle dit lundi. On va continuer les travaux en ce sens-là. »

Moins progressif et champ gauche

DEAD OBIES

SUIITE DE LA PAGE A 1

provoqué une remise en question. « Durant la dernière année, on a fait beaucoup de cheminement, explique 20some. Quelqu'un partait, il nous a fallu nous recentrer. On a fait un examen de conscience : qu'est-ce que c'est, Dead Obies ? Où en sommes-nous, qui sommes-nous, qu'avons-nous envie de faire ? Je pense que [toutes ces questions sont] à la base [du nouvel album], non seulement dans les thèmes abordés, mais aussi dans la manière avec laquelle on a approché chacune des *tracks*. » Le dénominateur commun des onze nouvelles chansons de l'album *DEAD*. serait ainsi « l'honnêteté et la franchise » qui a émergé de leur examen.

Ça, et un remarquable sens de la concision, aussi. C'est la première chose qui frappe en découvrant le nouveau matériel du (désormais) quintette : l'envie d'aller droit au but. Avec des chansons plus brèves, des textes moins triturés, des mélodies nettement plus pop, presque aussi pop que celles qu'on découvrirait sur l'étonnant microalbum *Air Max* que le groupe avait offert au printemps 2017, un an après avoir balancé l'audacieux et

complexe *Gesamtkunstwerk*.

Moins progressif et champ gauche que ce précédent, le troisième album de Dead Obies n'est pas moins diversifié, écartelé entre le refrain pop et la rythmique bondissante du premier extrait *Run Away* et le racleage de basses fréquences de la corrosive *André*. Et entre ces deux extrêmes, quelques envolées trap bien teigneuses, *Royauté*, *F1* et *24*.

« *Air Max*, c'était nos premiers pas dans la pop », abonde 20some, le plus bavard des trois membres, interrompu par Joe Rocca : « Mais un des aspects négatifs de ce EP, c'est que toutes les chansons étaient de la même couleur. On s'est rendu compte que les Dead représentent aussi la diversité. On ne veut pas se contenter d'explorer un seul style, on veut représenter toute la complexité de cette musique, et c'est ce qu'on a fait avec ce nouvel album. Oui, il y a des côtés plus pop, mais aussi les *André* et *Royauté* pour contrebalancer. »

Le modus operandi, durant les sessions de création — ils appellent ça « les challets », cinq ou six furent nécessaires, générant plus d'une soixantaine de chansons —, était d'aller à fond sur chacune des plages instrumentales soumises au groupe par VNCE. « On était dans ce mode-là : on fait plein de *tracks*, on y va à

fond dans chacune d'elles — pop comme sur *Doo Wop* avec Ogee qui claqué le refrain, ça marche, le genre de truc qu'on veut écouter dans un *party*. Mais quand c'est le temps de creuser avec des chansons plus sérieuses comme *André* ou *C'est bon*, on y va à fond aussi. »

« Avec *DEAD*, on a appris à synthétiser notre travail pour que le message passe mieux. Miser sur la qualité plutôt que la quantité. Auparavant, on faisait des trucs hyperdenses et chargés ; ça nous permettait de dire beaucoup de choses, ça délimitait un large périmètre. Maintenant, il me semble qu'on rapetisse le périmètre, mais on vise plus juste avec ce qu'on veut dire. C'est le métier qui rentre. »

Et l'avantage de perdre un membre, relève Joe : un rappeur de moins permet des chansons plus courtes. « Dans le fond, le départ de J-F n'a pas nécessairement réorienté le projet, mais l'a fait débloquer. Organiser un rendez-vous à six membres, c'est dur. Sa décision a simplifié notre logistique. »

Dead Obies commencera sa tournée québécoise d'une vingtaine de dates le 28 février à Chicoutimi, fera escale à Québec le 1^{er} mars et à Montréal le 26 avril. *DEAD*. paraît officiellement vendredi.



Le procès de Michel Cadotte se poursuit mardi.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

EN BREF



GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

Aide aux sinistrés de l'incendie de samedi matin à Longueuil

Un vent d'entraide souffle sur la ville de Longueuil alors que les dons affluent pour venir en aide aux sinistrés de l'incendie de samedi, qui a fait trois morts et jeté quarante personnes à la rue. « Il y a un énorme élan de solidarité », a raconté Nathalie Thirion-Armani, directrice générale du Carrefour Mousseau, qui reçoit des dons de vêtements depuis le sinistre. « Quand je suis arrivée, je n'arrivais pas à passer la porte ! Déjà hier [dimanche] je suis passée et il y avait une vingtaine de sacs. Ce matin [lundi], il y avait presque le double », a-t-elle expliqué. La Ville de Longueuil a son service téléphonique 311 à la disposition des personnes qui souhaiteraient faire un don pour venir en aide aux personnes touchées. Le sinistre a coûté la vie à trois adultes d'une même famille, un homme, une femme et la mère de l'un d'eux. Un enfant de 11 ans qui était dans le même appartement, devenu orphelin, a eu la vie sauve en sautant du haut d'un balcon.

La Presse canadienne

La GRC démantèle un réseau international de blanchiment d'argent

La Gendarmerie royale du Canada a procédé à une vaste opération lundi matin visant à démanteler un réseau mondial de blanchiment d'argent, qui avait des ramifications jusque dans la grande région de Montréal. Des enquêteurs de la GRC du Québec et de l'Ontario, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, ont mené ce projet baptisé « Collecteur » entre mai 2016 et le printemps 2018. Selon le sergent Luc Thibault, du bureau de la GRC à Montréal, les individus visés par les mandats d'arrestation facilitaient « la collecte d'argent auprès de groupes criminels pour ensuite blanchir le fruit de leurs activités illicites ». Plus de 300 policiers de la GRC du Québec et de l'Ontario ainsi que des corps de police des villes de Montréal, de Laval et de Toronto ont participé à l'opération. Onze perquisitions ont été menées et 19 individus étaient visés par des mandats d'arrestation, dont 12 dans la grande région de Montréal et 7 dans la région de Toronto. Quatre individus demeurent recherchés par la GRC.

La Presse canadienne

Des médecins réclament un meilleur contrôle des armes à feu

Toronto — Des médecins ont créé une nouvelle organisation pour réclamer un meilleur contrôle des armes à feu au Canada, faisant valoir que la violence liée aux armes dévaste la vie de leurs patients et de leurs communautés. Le groupe Canadian Doctors for Protection from Guns affirme que la violence par armes à feu devrait être considérée comme un enjeu de santé publique, tout comme la sécurité routière ou le tabagisme. L'organisation est formée de médecins de famille, d'urgentologues, de chirurgiens traumatologues et de psychiatres. Ceux-ci réclament une interdiction des armes de poing et des armes d'assaut, jugeant que la violence par armes à feu est une « crise de santé publique » qui doit être considérée. Le groupe rappelle que selon Statistique Canada, les crimes violents liés aux armes à feu ont augmenté de 42 % depuis 2013.

La Presse canadienne

III MONTRÉAL

Le projet Maestria s'apprête à franchir une nouvelle étape

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les élus de Ville-Marie s'apprêtent à donner le feu vert à la construction de deux tours d'une cinquantaine d'étages sur l'emplacement de l'ancien Spectrum, dans le Quartier des spectacles. Même s'il approuve le projet, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) invite les promoteurs à y intégrer des logements sociaux.

Quand, en novembre dernier, Devimco Immobilier et le Fonds immobilier de solidarité FTQ avaient dévoilé leur projet de plus de 1500 unités, la mairesse Valérie Plante avait qualifié le dossier de « stunt publicitaire ». L'important projet devait être analysé par le CCU avant que la Ville puisse l'autoriser, avait-elle déclaré.

C'est maintenant chose faite. Le CCU a examiné le projet à deux reprises, en décembre et en janvier. Dans un premier temps, le CCU, qui réunit des élus et des professionnels en architecture et en urbanisme, a demandé quelques modifications volumétriques pour la tour nord ainsi que des ajustements de nature architecturale. Les promoteurs se sont pliés à plusieurs exigences et le CCU a remis un avis favorable au projet en janvier. Mardi soir, ce sera au tour du conseil d'arrondissement de se prononcer sur le dossier.

Le CCU a toutefois recommandé aux promoteurs de réfléchir à l'intégration de logements sociaux. Une part de 15 % de logements abordables est prévue dans les immeubles, mais pas de logements sociaux, car le projet n'est pas assujéti aux règles d'inclusion en vigueur. Lundi, les promoteurs n'ont pas voulu émettre de commentaires.

À l'ombre des tours

Le terrain sur lequel s'érigeront les deux tours de 51 et de 53 étages est vacant depuis la démolition du Spectrum, il y a plus de 10 ans.

Le Fonds immobilier de solidarité FTQ, qui a acheté le terrain en 2011, s'est associé à Devimco Immobilier et à la firme d'architectes Lemay pour proposer Maestria, dont les deux tours qui dépasseront en hauteur les autres constructions du secteur, dont le Complexe Desjardins (41 étages) et l'hôtel AC Marriott (37 étages).

Sur les rues De Bleury et Sainte-Catherine, les rez-de-chaussée seront occupés par des commerces. Des 1636 logements des deux tours, 700 seront mis en location. Au 25^e étage, une passerelle reliera les deux immeubles.

L'arrondissement estime que le projet Maestria comporte des avantages par rapport à celui qui avait été autorisé auparavant. « Les volumes ayant front sur la rue Sainte-Catherine offrent une

Le terrain sur lequel s'érigeront les deux tours de 51 et de 53 étages est vacant depuis la démolition du Spectrum, il y a plus de 10 ans.

occasion idéale de retisser la trame urbaine », note-t-on dans les documents rendus publics lundi.

Malgré la taille des tours, l'arrondissement souligne que les critères généraux d'ensemblierement sont respectés. « L'impact sur la place des Festivals est concentré le matin », précise-t-on.

Déficit en logements sociaux

Coordonnateur au Comité logement Ville-Marie, Éric Michaud déplore que la Ville n'ait pas exigé des promoteurs de Maestria la construction de logements sociaux. Entre 2005 — année de l'entrée en vigueur de la politique d'inclusion de la Ville — et 2017, seulement 942 des 24 754 logements mis en chantier dans Ville-Marie étaient des logements sociaux, soit 3,8 %, souligne-t-il.

Ailleurs à Montréal, la proportion de logements sociaux construits a atteint 14,3 %. « Le centre-ville est devenu le terrain de jeu des promoteurs », juge M. Michaud. « Il faut trouver des solutions pour que des logements sociaux y soient réalisés. Ça fait 15 ans qu'on soulève ce problème. »

La Ville travaille sur un nouveau projet de règlement sur l'inclusion, mais d'ici son adoption, des projets comme celui du Maestria n'y seront pas assujettis, conclut-il. Estimé à 700 millions, le projet Maestria fera l'objet d'une consultation publique avant d'aller de l'avant.

Un modèle de persévérance



Porte-parole des Journées de la persévérance scolaire, Laurent Duvernay-Tardif, joueur des Chiefs de Kansas City, a insisté lundi sur l'importance du sport et de l'activité physique dans la persévérance scolaire chez bien des jeunes. « Ça été un élément clé de ma réussite scolaire, de pouvoir faire de l'activité physique, de canaliser mon énergie pour, après ça, mieux me concentrer dans les salles de classe », a relaté le diplômé en médecine de l'Université McGill.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III JUSTICE

Les parents de Bissonnette jugent la peine « très sévère »

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Muets depuis la condamnation de leur fils, les parents d'Alexandre Bissonnette ont déploré lundi soir une « peine très sévère » dans une lettre envoyée à des médias québécois.

L'homme de 29 ans, auteur des six assassinats commis il y a deux ans au Centre culturel islamique de Québec, a été condamné vendredi dernier à la prison à perpétuité sans possibilité de libération avant 40 ans.

Si Manon Marchand et Raymond Bissonnette soulignent que leur fils a reçu « la plus lourde peine jamais imposée au Québec depuis l'abolition de la peine de mort », ils en ont surtout contre la réforme du Code criminel du gouvernement Harper. Depuis 2011, les tribunaux canadiens peuvent imposer des peines multiples, soit 25 ans pour chaque vie enlevée.

Ils critiquent ainsi la requête de la Couronne, qui a exigé pour Alexandre Bissonnette le maximum des peines consécutives, soit 150 ans derrière les barreaux. « Il nous semble que cette position encourage un désir de vengeance, en plus d'éteindre tout espoir en exi-

geant une peine au-delà de l'espoir de vie d'une personne, contournant ainsi l'abolition de la peine de mort », peut-on lire dans leur lettre.

« Contrairement à d'autres pays, le Canada a choisi de s'ouvrir pour accueillir des personnes venues de partout dans le monde, leur offrant ainsi l'espoir d'une seconde chance dans la vie. Pourquoi vouloir nier le moindre espoir aux condamnés ? » écrivent aussi les parents de Bissonnette.

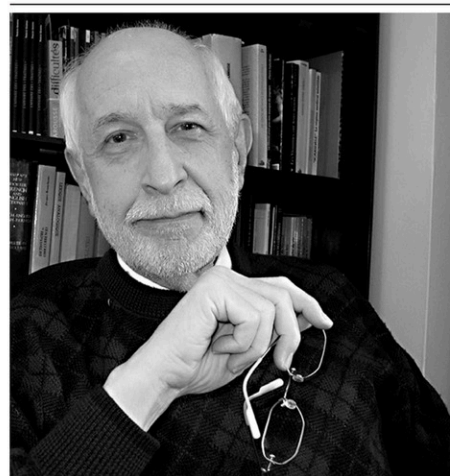
La mère et le père en ont surtout contre la réforme du Code criminel du gouvernement Harper

Vendredi, le juge François Huot s'est positionné entre la défense — qui demandait seulement 25 ans — et la Couronne, qui réclamait 150 ans.

La peine, selon les mots du magistrat, se voulait « exemplaire », afin, a-t-il souligné en s'adressant à Bissonnette, de « décourager ceux qui, partageant votre vision sectaire, ambitionneraient de suivre vos traces ». Il a toutefois expliqué dans son jugement de quelque 200 pages qu'il ne pouvait pas imposer une peine de 50, 75 ou 150 ans, comme le permet l'article 745.51 du Code criminel.

Cet article, a-t-il dit, doit être déclaré « inconstitutionnel ».

Dans leur missive, les parents d'Alexandre Bissonnette rappellent de nouveau l'intimidation subie par leur fils pendant ses années passées sur les bancs d'école, qui ont « eu des effets dévastateurs sur sa personnalité ».



Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III SNC-LAVALIN

Assez d'hypocrisie!

L

e Canada est en émoi depuis que le *Globe and Mail* a révélé que le bureau du premier ministre (BPM) Trudeau était intervenu auprès de la ministre de la Justice et procureure générale Jody Wilson-Raybould pour qu'elle applique au cas de SNC-Lavalin la nouvelle disposition du Code criminel autorisant la négociation d'un « accord de réparation » en lieu et place d'un procès criminel.

Le BPM a-t-il exercé des pressions indues sur la ministre, comme le prétend l'opposition, ou s'est-il contenté de lui suggérer d'opter pour cette procédure instituée précisément pour sauver SNC? La nuance est importante puisque, règle générale, le politique ne doit pas intervenir dans le judiciaire.

Il existe des cas comme celui-ci où la jurisprudence et le gros bon sens imposent qu'un ministre de la Justice consulte ses collègues et même des experts externes avant de prendre une décision aux conséquences importantes pour le pays.

Répétons la question de départ: le BPM a-t-il exercé une pression indue sur M^{me} Wilson-Raybould? M. Trudeau répond que non, mais l'opposi-

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



tion ne le croit évidemment pas.

Hier, à la demande du NPD, le commissaire à l'éthique, Mario Dion, a annoncé qu'il enquêterait. Fort bien, mais cela ne réglera pas le fond du problème.

Si pressions il y a eu, la ministre n'y a pas donné suite puisque SNC est toujours accusée de corruption dans le cadre de ses activités en Libye. Ce qui laisse croire qu'elles n'étaient pas aussi « indues » qu'on veut le laisser croire... ou que M^{me} Wilson-Raybould n'a pas bien saisi l'importance du message, puisqu'elle a été rétrogradée quelques semaines plus tard.

Pour les commentateurs du Canada anglais et pour l'opposition à Ottawa, M. Trudeau a eu tort de vouloir influencer sa ministre de la Justice. Ils ont raison, mais quelle hypocrisie tout de même! En fait, nos collègues de Toronto aimeraient bien empêcher politiquement le gouvernement Trudeau de sauver ce géant québécois aux prises avec des problèmes qu'il s'est lui-même infligés, il faut le dire. Mais pourquoi punir ses milliers d'employés alors que les coupables sont ses anciens dirigeants?

Depuis que des scandales de corruption ont été mis au jour, SNC-Lavalin a fait un grand ménage et poursuit au civil ses anciens patrons congédiés. En étant reconnue coupable, SNC ne pourrait plus participer aux appels d'offres du fédéral. Qui en profitera sinon les autres grandes sociétés canadiennes comme la torontoise Aecon, dont Ottawa vient tout juste de bloquer l'acquisition par une société chinoise? Le Canada anglais s'est-il scandalisé d'une telle intervention gouvernementale dans l'économie de marché? Au contraire, on a applaudi au « sauvetage » d'Aecon.

Et quand Ottawa a exclu le chantier maritime Davie des 60 milliards de dollars de contrats de construction de bâtiments militaires, le ROC a simplement trouvé normal que ces brouillons de Québécois soient tassés.

Vu de toutes les capitales au pays, le Québec est non seulement une province capricieuse et gâtée, mais surtout très corrompue. Comme si le favoritisme et la corruption faisaient partie de notre code génétique. La réalité est que le Canada anglais et sa presse « nationale » aiment se regarder penser dans le miroir déformant de l'autosatisfaction. À quand des enquêtes sur la corruption pratiquée en Amérique du Sud et en Afrique par les dizaines de sociétés minières inscrites à la bourse de Toronto pour profiter du laxisme des lois canadiennes?

Plus honnêtes nos voisins canadiens? Certainement pas. Seulement plus sûrs de leur domination sur la vie politique et économique canadienne, sauf en territoire gaulois. Alors, quand on peut empêcher les politiciens fédéraux d'intervenir en faveur du Québec, on ne se gêne pas, même si on doit utiliser des moyens détournés.

Qu'on punisse les ex-dirigeants corrompus de SNC, soit — et on ne redira jamais assez notre frustration devant l'entente ridicule intervenue il y a quelques jours entre les procureurs du Québec et ceux de l'ex-p.-d.g., Pierre Duhaime. Mais cela ne justifie pas la perte d'un siège social et d'une grande société dont le Québec, et le Canada, a toujours besoin.

Dans une entrevue accordée à CTV, dimanche, le nouveau ministre de la Justice à Ottawa, David Lametti, a laissé entendre que des négociations étaient toujours possibles entre son ministère et SNC-Lavalin, sans pour autant préciser si cela se fera. Passage obligé, de telles négociations ne pourraient conduire qu'au versement de plusieurs centaines de millions en dédommagement punitif de la part de SNC, mais c'est là la seule issue acceptable pour éviter que cette grande société québécoise soit accusée à un démantèlement dont nous ferions tous les frais.

La réalité est que le Canada anglais et sa presse « nationale » aiment se regarder penser dans le miroir déformant de l'autosatisfaction

LIBRE OPINION

Sur « ma » génération, un candide signe de fierté et d'espoir

Zora Page
Travailleuse autonome
Montréal

Je suis née en 1994, et bien qu'il n'y ait pas de calcul exact de l'âge des « millenials » — le nom donné à cette génération de jeunes qui carburent aux « hashtags », qui basent la valeur de leur existence sur le nombre de « j'aime » reçus sur leur dernière publication Instagram et qui fuient la vie d'adulte au profit d'une vie de loisirs, libre de responsabilités — les gens nés entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 sont le plus souvent désignés comme tels. Cette définition me positionne donc, du haut de mes

24 ans, parmi les plus jeunes de ma génération.

Le calcul est simple: en 2019, ces « jeunes » millénaires sont majoritairement dans la trentaine. Pourtant, les textes qui traitent des problèmes auxquels ma génération fait face ignorent constamment ce fait, incluant le texte de Sylvie St-Jacques « *Dur, dur d'être un adulte* » publié dans *Le Devoir* le 4 février dernier. La ligne imaginaire entre les « adultes » et les « jeunes adultes » ne cesse d'être repoussée, incluant maintenant des gens à l'aube de la quarantaine dans cette dernière catégorie... Il serait peut-être temps de cesser de parler de problèmes « de

jeunes » et de commencer à parler d'un problème de société.

Comme le dicton le dit, quand l'eau entre en notre bouche, il est trop tard pour apprendre à nager. Je comprends que d'un point de vue extérieur il puisse paraître futile ou même déplacé de célébrer les quelques fois où notre tête sort de l'eau, mais l'alternative n'a rien de réjouissant. Le « #adulting » n'est pas un refus des responsabilités, une moquerie ou une performance, mais plutôt un candide signe de fierté et même d'espoir. Pour nous qui sommes devenus adultes dans une réalité bien différente de celle de nos aînés, ces accomplissements nous rassurent, nous montrant que

malgré la précarité, le manque de repères et le rythme de vie rapide dans lesquels plusieurs d'entre nous pataugent, nous sommes sur le bon chemin.

Ironie et désinvolture

Je suis d'avis que la difficulté des millénaires à acquérir la « maturité frugale et organisée » dont fait mention l'article ne peut pas être simplement résumée par le rapport que nous avons à la technologie et aux réseaux sociaux. Notre rapport à l'image, notre ironie et notre désinvolture ne sont pas la cause de nos maux, mais un symptôme de la violente scission entre les idéaux qui nous ont été inculqués et la réalité changeante



LETTRES

Un peu plus d'humanité

Le Québec est et doit demeurer une terre d'accueil. Cela n'a pas toujours été sans débats difficiles, notamment concernant le français comme langue d'intégration des nouveaux arrivants. Mais la société québécoise a su développer les consensus nécessaires pour réussir à confirmer dans l'espace public la légitimité de ses aspirations. Notre société, comme beaucoup d'autres, continue de s'interroger, avec raison d'ailleurs, sur sa capacité réelle d'ouverture à l'immigration; sur les ressources requises en matière d'intégration des immigrants; sur leurs besoins et les meilleurs moyens pour répondre à leurs aspirations. Elle peut et doit également pouvoir tout aussi légitimement s'interroger sur les besoins et les attentes de la société d'accueil à leur égard.

La volonté du gouvernement actuel du Québec de traduire dans une politique et un projet de loi sa propre vision de ces enjeux, et les réponses qu'il souhaite y apporter, est non seulement normale, mais aussi devenue nécessaire. Mais le gouvernement doit se rappeler que ce débat demeure complexe, délicat et difficile; qu'il soulève beaucoup d'émotions et de préjugés; que les contradicteurs de sa politique seront nombreux; nombreux également ceux qui voudront profiter de ce débat pour étaler leurs préjugés à l'égard du Québec.

Malheureusement, la récente décision du ministre de l'Immigra-

tion de déclasser la totalité des demandes déjà reçues à son ministère risque de leur donner inutilement des arguments, détournant le débat nécessaire sur la politique annoncée, et risquant de déstabiliser toute la démarche du gouvernement. Compte tenu des enjeux, difficile d'imaginer que les fonctionnaires de son ministère ne puissent aider le ministre à trouver à ce défi administratif une réponse plus humaine, plus satisfaisante, quitte à étaler dans le temps les réformes souhaitées.

Aussi convaincu soit-il de la justesse de sa vision pour l'avenir, le gouvernement ne peut faire table rase des contraintes héritées du passé. D'autant plus qu'au-delà des problématiques administratives, il s'agit ici de la vie d'hommes, de femmes et d'enfants qui, de bonne foi, ont suivi les étapes que nous leur avons fixées et qui ont toutes les raisons d'espérer une autre attitude du Québec à leur égard. Les Québécois ont la maturité démocratique requise pour faire avec ouverture et sérénité le débat relatif aux enjeux de l'immigration chez nous; mais ils seraient sûrement plus fiers et plus sereins de faire ce débat en sachant que leur gouvernement a su, en leur nom, faire preuve de toute l'humanité attendue dans les circonstances.

Robert Perreault, ex-ministre de l'Immigration au Québec

Le 11 février 2019

Une loi injuste

Le gouvernement de Justin Trudeau dit avoir de bonnes raisons de laisser en plan les cas qui ne sa-

tifont pas l'exigence d'être en « fin de vie » pour se prévaloir de l'aide médicale à mourir en prétextant que la loi adoptée reposait sur l'atteinte d'un juste équilibre, alors qu'elle crée, en fait, une disparité non légitime entre les personnes dont la mort est imminente et celles qui, pour des raisons de temporalité sans fondement, sont condamnées à une lente déchéance inhumaine.

Aussi s'imposerait-il de formuler une définition plus extensible de la notion de fin de vie qui, au-delà de l'imminence de la mort, inclurait aussi l'état d'une personne qui, étant définitivement privée des conditions et de la qualité de vie sans lesquelles perdurer lui est devenu insupportable, ne peut que se résoudre à vouloir anticiper sa fin.

Ce meilleur encadrement permettrait de colmater les brèches d'une loi dont l'humanité est visiblement bancal.

Jean-Charles Merleau
Gatineau, le 9 février 2019

On n'a encore rien vu

Le Québec voulait avoir un gouvernement d'hommes d'affaires? Il en a un. Pour l'environnement, rien. Pour l'immigration, on a vu cela hier (et tant pis pour la réputation du Québec). Pour le contrôle de l'entreprise privée sur le MAPAQ, bonne chance aux lanceurs d'alerte. Pour les services informatiques, une reddition totale à l'entreprise privée. Et ce n'est qu'un début. Nous en avons comme cela pour quatre ans.

Pierre Desrosiers
Val-David, le 8 février 2019

de la vie moderne. Refuser de reconnaître qu'un nombre aussi important d'adultes — jeunes et moins jeunes — se sentent démunis face aux tâches de la vie quotidienne puisse être la responsabilité de tous me semble témoigner de la dangereuse tendance actuelle à mettre tout sur le compte de la responsabilité individuelle au détriment des circonstances sociales, politiques et économiques qui nous ont menés au point où nous en sommes.

Je sais trop bien que mon habileté à me faire une salade de quinoa ne me garantira pas un fonds de pension et qu'une cinquantaine de brassées de lavage n'empêcheront pas la spéculation immobilière, alors, comme tant de gens de mon âge, je me réjouis de mes moments d'« adulting » avec une pointe d'ironie, mais surtout avec une joie sincère d'avoir trouvé un point de repère dans une ère où il y a autant de manières d'être « adulte » qu'il y a de restaurants sur Uber Eats.

III EMPLOI

Les mythes économiques
quant à l'immigration

Vincent Geloso

Professeur invité en économie, Bates
College (Lewiston, Maine)

Dans la foulée de l'annonce du projet de loi 9 quant à l'intégration des immigrants au Québec, il est nécessaire de déboulonner les mythes qui circulent dans la sphère publique au sujet de l'immigration. Il y a trois grands mythes qui doivent cesser de circuler.

Premièrement, nombreux sont ceux qui affirment que les immigrants sont un « drain fiscal » — c'est-à-dire que les dépenses allouées aux immigrants surpassent les revenus. Strictement parlant, c'est vrai — mais seulement de 500 \$ par année, selon des économistes de l'Université Simon Fraser. Cependant, cela n'implique pas que les immigrants n'augmentent pas de manière nette les revenus de l'État.

La plupart des études montrent qu'il existe en fait des effets bénéfiques modestes pour la population d'accueil. L'arrivée d'immigrants augmente la taille du marché et ouvre des possibilités de spécialisation additionnelles (qui n'existaient pas avant). Comme la spécialisation nous enrichit en nous permettant de nous concentrer sur ce qu'on fait de mieux, les revenus augmentent. Le montant de 500 \$ ne tient donc pas compte des revenus additionnels pour l'État provenant de l'effet modeste sur le revenu des natifs. S'il n'existe pas d'études spécifiques au Québec sur ce mécanisme, les études sur le cas américain montrent que, lorsque l'on tient compte de cette augmentation des revenus, l'immigration n'a aucun effet net sur les finances publiques.

Deuxièmement, on entend souvent des chiffres voulant que les immigrants aient un taux d'emploi inférieur à celui de la population native du Québec, et que ce taux est inférieur à celui des autres provinces canadiennes. Il y a deux problèmes avec cet argument. Tout d'abord, on remarquera que les pays avec des taux élevés d'immigration ont tendance à avoir des taux de chômage

L'arrivée
d'immigrants
augmente
la taille
du marché
du travail.JACQUES
NADEAU
LE DEVOIR

plus bas — indépendamment de la différence entre les natifs et les immigrants. Cela résulte du fait que l'immigration augmente notre capacité de spécialisation, et donc notre capacité à produire. Cela augmente autant la demande de travail que l'offre de travail.

Qui plus est, il est important de noter que la différence du taux d'emploi entre les immigrants et les natifs ne dépend pas beaucoup des immigrants eux-mêmes. Le taux d'emploi dépend des politiques réglementaires et fiscales qui réduisent les rendements du travail, de l'entrepreneuriat et de l'épargne. En tenant compte de ces éléments, on peut remarquer que les endroits qui encouragent davantage l'entrepreneuriat et taxent moins les fruits du travail des familles ont aussi tendance à avoir de plus petits écarts entre immigrants et natifs au titre du taux d'emploi.

Troisièmement, il est fréquent d'entendre que les immigrants ne s'intègrent pas et qu'ils ont une culture différente. Ces différences culturelles et ce refus de s'intégrer, selon ceux qui en parlent, détériorent les institutions qui produisent la prospérité économique qui a attiré les immigrants pour commencer. Il s'agit là d'un argument qui contredit tant la logique que les données empiriques. Tout d'abord, lorsqu'un immigrant quitte son pays d'origine, il paie un prix important — celui de laisser derrière lui une bonne partie de sa vie. Ce genre de coût génère

un effet de sélection : ceux qui sont prêts à l'assumer sont aussi ceux qui sont les plus susceptibles de déployer tous les efforts possibles pour s'intégrer.

Ensuite, un immigrant fait un choix entre différentes institutions : il rejette le cadre institutionnel du pays qu'il quitte et choisit celui qui améliorera le plus sa qualité de vie. Dans une telle situation, on peut s'attendre à ce que l'immigrant moyen s'oppose fermement aux décisions politiques qui répliquent les institutions qu'il a quittées. C'est pour cette raison que l'on remarque que l'immigration améliore les indicateurs de qualité des institutions. Par exemple, les immigrants réduisent la corruption dans les pays développés, selon une récente étude produite par des chercheurs de l'Université Texas Tech. Certes, il y a des immigrants qui sont plus réticents à s'intégrer, mais c'est l'exception, non la règle. La plupart des études montrent en fait que les immigrants ont des opinions sur les politiques publiques qui ressemblent largement à celles de la population native du pays. Ainsi, il est donc invraisemblable que l'immigration réduise la qualité des institutions.

Ces trois mythes ne tiennent pas la route — sur le plan tant logique qu'empirique. Tant que ces mythes servent à cadrer les débats sur l'immigration, ils mèneront à des politiques qui empirent la situation tant pour les Québécois que pour les immigrants.

À la merci
des Américains?

PIERRE TRUDEL



Le gouvernement du Québec entend se départir de ses infrastructures informatiques et entreposer les données des différents ministères et organismes publics auprès d'entreprises commerciales proposant des services d'infonuagique. Concrètement, cela signifie que les banques de données des ministères et organismes publics québécois pourraient se retrouver hébergées sur des serveurs appartenant à des fournisseurs américains comme Amazon, Microsoft, Google, Apple, etc.

Bien que le ministre ait manifesté son intention de faire en sorte que les données demeurent physiquement sur le territoire québécois, il n'a pas exclu que les services d'infonuagique puissent être assurés par des entreprises assujetties aux lois américaines.

Or, il se trouve que le droit américain accorde aux autorités de ce pays un droit étendu d'accéder aux données où qu'elles se trouvent, et ce, dès lors qu'elles sont entre les mains d'une firme assujettie aux lois américaines.

Le Cloud Act

Au nombre des lois qui sont susceptibles de s'appliquer et de mettre à risque les données relevant du gouvernement du Québec, il y a le Cloud Act, cette loi promulguée au début 2018 après avoir été votée par le Congrès sans vraiment de débats sur le fond. L'expression « Cloud Act » signifie Clarifying Lawful Overseas Use of Data. Cette législation a pour but de clarifier l'étendue du droit des autorités américaines d'accéder à des données stockées hors des États-Unis, mais sur des installations qui sont contrôlées par des entreprises américaines.

Deux dispositions du Cloud Act sont à la source des préoccupations de ceux qui expriment des craintes à la perspective de voir le gouvernement du Québec faire appel à des firmes américaines pour stocker ses données. Une première prévoit que toute société américaine (c'est-à-dire enregistrée aux États-Unis), ainsi que les sociétés contrôlées par elle, a l'obligation de communiquer aux autorités américaines, à leur demande, les données placées sous son contrôle sans égard au lieu où ces données se trouvent stockées. Cela met radicalement à mal la souveraineté de tous les pays dans lesquels sont stockées des données.

Une autre disposition prévoit la possibilité pour le gouvernement des États-Unis de conclure avec des gouvernements étrangers des accords permettant aux autorités respectives de chaque pays de demander la divulgation de données directement aux fournisseurs de services de communication, traitement et stockage électronique de données relevant de la juridiction d'un autre pays. Ces ententes pourraient court-circuiter l'obligation de passer par un juge afin de forcer les entreprises à donner accès aux données sous leur garde.

Bien sûr, a priori, l'accès par les autorités américaines à plusieurs types de données est conditionnel à un mandat d'un tribunal ou un ordre donné par un juge. De plus, les entreprises américaines qui se font réclamer des fichiers entreposés sur leurs serveurs ont en principe une possibilité de contester le bien-fondé de telles demandes devant les tribunaux américains. Mais ce qui inquiète est le caractère trop souvent obscur des dispositions applicables et surtout le déficit de crédibilité des autorités américaines depuis les révélations d'Edward Snowden.

En Europe, ces inquiétudes ont alimenté des prises de position réclamant des lois imposant aux autorités publiques l'obligation de s'assurer que les données de leurs citoyens sont entreposées dans des environnements informatiques protégés des décisions possiblement arbitraires d'une autorité étrangère.

Mais par-dessus tout, ce qui importe est la limpidité du cadre juridique auquel seront soumis les fichiers contenant les données des Québécois. L'une des façons d'y arriver est de prévoir dans les lois québécoises les conditions minimales des contrats qui pourront intervenir entre tout organisme relevant des lois du Québec et les fournisseurs de solutions infonuagiques.

Renforcer la loi québécoise

L'actuel article 70.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels oblige de s'assurer avant d'autoriser leur transfert que les renseignements personnels bénéficieront d'une protection équivalente à celle prévue à la loi québécoise. À défaut d'une telle protection, les organismes publics doivent refuser de les confier à une entreprise de l'extérieur du Québec.

Dans ce même esprit, avant de confier des données à toute firme susceptible d'être assujettie aux lois d'un autre État, les autorités québécoises devront expliquer clairement les garanties qui s'appliqueront. C'est pourquoi les décisions de confier des données à des entreprises commerciales devraient être soumises à l'examen public de la Commission d'accès à l'information, l'organisme chargé au Québec d'assurer la protection des renseignements personnels.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

Prendre part, faire monde

Camille Louis

Professeure de philosophie et dramaturge

Nous sommes le 15 septembre 2018 et commençons en France les renommées Journées du patrimoine, dont le thème est, cette année, le partage. Divers lieux culturels disséminés sur tout le territoire français invitent les visiteuses et visiteurs à célébrer cette belle et honorable vertu qui, pour être articulée ainsi à la notion de patrimoine, pourrait être considérée comme ce qui nous appartient, ce qui nous est propre, à nous, Français, à nos « pères » et à notre patrie. Cette patrie française, aujourd'hui gouvernée par un président qui entend en effet l'élever comme s'il en était le père, le protecteur, l'éducateur et le responsable de sa lumineuse propreté, est pourtant le lieu où ne cessent de se multiplier des scènes agencées non pas selon « l'art du partage », conçu comme créateur d'expérience de convivialité et d'égalité, mais selon sa technique contemporaine qui réduit le sens du partage à celui de l'attribution inégale des parts.

[...] [A]u-delà de la prétention française dont ces journées sont aussi le symbole, il y a l'expérience telle qu'elle peut être ainsi faite, chaque matin, non seulement d'un déni mais aussi et surtout d'une destruction des existences. Existences de tous ces « autres » qui n'ont pas part à la communauté policée qui, elle, se réjouit de son sens du partage au moment même où ses gestes en réduisent le sens à cette peau de chagrin de la partition, de la privatisation, de l'exclusion. [...]

Demain, dimanche 16 septembre, certains d'entre nous se réuniront au Musée d'art contemporain du Val-de-Marne afin de lire aux visiteurs un mélange de témoignages d'hospitalité et d'arguments réclamant l'inscription de cette dernière au statut de patrimoine culturel immatériel de l'humanité. L'action a été lancée par le PEROU (Pôle d'exploration des ressources urbaines), qui, depuis 2012, s'efforce de collecter tout ce qui continue de résister à une

Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Liberté*, hiver 2019, n° 322.

politique mondiale grandement devenue police immonde. [...] Les chantiers du PEROU s'inscrivent dans le sillage et sous l'égide des gestes de soin, d'attention, de considération, d'amitié que ne cessent de cultiver nombre de nos concitoyens à l'endroit des personnes cherchant refuge parmi nous. En dépit des lois les criminalisant, en dépit des dispositifs de contrôle visant à les juguler, ces actes d'hospitalité demeurent solidement enracinés dans le quotidien d'anonymes, d'associations, de collectifs démultipliés. Ils constituent un patrimoine vivant non reconnu comme tel, un trésor précieux pour les générations à venir, qui connaîtront au centuple les migrations et brassages planétaires. [...]

Je suis engagée dans cette action alors que, depuis quelque temps, j'éprouve un certain malaise à recevoir de manière quasi hebdomadaire une invitation à participer à un événement, à une publication, à un colloque sur ce « thème » de l'hospitalité. J'essaie chaque fois de bien évaluer les ressorts et effets de ces invitations : s'agit-il de poser les bases d'actions collectives porteuses de transformations réelles ou s'agit-il simplement de relever, du haut de nos tribunes et confortablement assis sur nos sièges de doctes, le niveau des atrocités que « nous » savons si bien expliquer tout comme nous saurions en indiquer le remède? [...] J'accompagne le PEROU depuis quelques années, car nous nous

sommes rencontrés loin des célébrations de « paroles » et des conférences sur l'hospitalité, et au plus près des gestes qui la rendent effective. Nous nous sommes retrouvés à Calais, au temps de ladite « jungle », lorsque nous y étions, avec mon si cher et précieux collègue récemment décédé Étienne Tassin, et que nous faisons l'expérience immédiate de ce type d'hospitalité, qui renverse ce que l'on aime tant en vanter « de loin ». C'est-à-dire celle qui la confond avec une forme de charité par laquelle le sujet installé en un chez-soi identifié [peut] accueillir « l'autre ». Ce qui s'éprouve très souvent pour quiconque est un jour allé dans le camp est précisément de se trouver interpellé par un résident temporaire qui, tout en n'ayant ici aucun « chez lui », nous y invite. Et nous y invite d'emblée. Pas un regard croisé qui ne soit succédé d'un « Hello! How are you? », pas un groupe de jeunes hommes ou femmes assis sur un petit tas de caisses de bois qui ne vous propose de les rejoindre pour boire un thé ou échanger des histoires. Dans ce temps suspendu de l'arrêt auquel sont assignés les femmes et hommes exilés, il y a autant la détresse du vide que le besoin incommensurable d'un peuplement nouveau, celui par lequel nous pouvons encore occuper le temps ensemble [...] Cela paraît d'une simplicité extrême et pourtant, c'est ce bien le plus simple de l'existence en commun que tout, et particulièrement les techniques qui répartissent inégalement les parts en se couvrant sous le nom de « partage », tendent à annuler.

[...] Les personnes exilées ne sont pas seulement les témoins passifs d'une mondialisation vorace qui détruit les vies pour sauver les richesses. Elles sont aussi les témoins du monde qui pourrait émerger de nos actions partagées [...] d'un peuple enfin retrouvé dans le chaos du demos qui est pour nous tous une chance d'existence.

Des commentaires ou des suggestions pour des Idées en revues? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

III ÉLECTIONS

Vers la fin de la vague orange

Dans Outremont, la partielle du 25 février a les allures d'un laboratoire pour les élections générales

C'est peu de dire que les élections partielles du 25 février seront cruciales pour le Nouveau Parti démocratique (NPD). Non seulement le chef Jagmeet Singh joue-t-il son avenir politique en Colombie-Britannique, mais les électeurs d'Outremont pourraient le même jour mettre un terme symbolique à l'ère Mulcair. Contexte d'une partielle qui prépare le terrain de la générale.

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ
LE DEVOIR



chacun ses collections: Rachel Bendayan, elle, s'intéresse aux portes. Plus précisément, celles auxquelles elle a cogné depuis cinq ans en tant que candidate libérale dans Outremont. Et elles sont nombreuses, selon son décompte: quelque 32 000.

Autant de toc-toc-toc ou de coups de sonnette pour expliquer qui elle est (avocate, candidate à l'investiture libérale, puis aux élections générales de 2015, et maintenant à la partielle de 2019...) et tenter de convaincre les citoyens d'aller voter pour elle. Une campagne politique dans sa forme la plus classique: une maison et une courte discussion à la fois.

Elle n'est pas seule à s'activer depuis un moment pour tenter de rafler le siège laissé vacant par la démission de Thomas Mulcair. La néodémocrate Julia Sánchez (qui a fait carrière en coopération et développement international) se consacre à sa campagne à temps plein depuis... le mois d'août. « Les libéraux font tout ce qu'ils peuvent pour reprendre la circonscription. Ils veulent gagner... et nous aussi », note-t-elle.

Dans l'eau des redoux (comme la semaine dernière) ou sur la glace à -20 degrés (comme lorsque Justin Trudeau est venu donner un coup de main à sa candidate, fin janvier), M^{mes} Bendayan et Sánchez battent donc le pavé.

« Ça permet un contact direct avec les citoyens, d'entendre les enjeux qui les préoccupent, de leur faire réaliser qu'on n'est pas seulement un visage sur une pancarte », soutient Rachel Bendayan lorsqu'on lui demande si cette méthode du porte-à-porte a encore son utilité.

Une préparation pour octobre

En 2015, M^{me} Bendayan est allée chercher un tiers des votes face à un adversaire de taille: Thomas Mulcair, chef de l'opposition officielle et bête politique hors norme. Quatre ans plus tard, le départ de M. Mulcair pourrait lui ouvrir les portes du Parlement, si l'on se fie au tableau esquissé par les sondages fédéraux au Québec. Ceux-ci montrent que les libéraux pointent loin devant les autres, et que les néodémocrates accumulent les reculs (8% d'après dans le dernier Léger).

Cette partielle donnera ainsi des débuts de réponse à des questions plus larges touchant les prochaines élections générales. Assiste-t-on à la fin de l'ère Mulcair, une période durant laquelle le NPD a cru qu'il s'était durablement implanté au Québec? Les libéraux sauront-ils profiter des ennuis du parti de Jagmeet Singh? Le bilan environnemental controversé du gouvernement Trudeau pourrait-il avoir un impact aux urnes? Quelle résonance a le discours autonomiste du chef conservateur Andrew Scheer auprès des Québécois?

À une autre échelle, les enjeux ne manquent pas non plus pour le Bloc québécois (premier test électoral pour le nouveau chef, Yves-François Blanchet), les verts (qui espèrent eux aussi profiter des ennuis du NPD) et le Parti populaire du Canada, la nouvelle formation de Maxime Bernier. Leurs candidats sont eux aussi à pied d'œuvre au cœur de Montréal.

Le symbole

Outremont? « L'importance symbolique est forte », reconnaissent avec les



La néodémocrate Julia Sánchez sait que le mécontentement suscité au Québec par l'achat du pipeline Trans Mountain par le gouvernement Trudeau peut jouer en faveur de son parti.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



La libérale Rachel Bendayan est allée chercher en 2015 un tiers des votes face à Thomas Mulcair.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Conscient de l'enjeu de cette élection complémentaire, Justin Trudeau a fait campagne avec sa candidate à la fin janvier.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

mêmes mots deux stratèges libéral et néodémocrate interrogés dans les derniers jours. Ne l'oublions pas: ce fief libéral fut le point de départ de la percée du NPD au Québec.

En remportant la partielle de septembre 2007 — les photos de cette soirée le montrent avec un immense sourire aux côtés d'un Jack Layton tout aussi heureux —, Thomas Mulcair jetait les bases de ce qui donnerait l'étonnante vague orange de 2011 (59 députés néodémocrates sur 75 circonscriptions).

Le NPD a certes reculé en 2015 (16 députés, 25% du vote), mais demeurerait néanmoins une force politique importante dans la province. Cette fois, la perte d'Outremont dans une partielle, à huit mois des élections générales, n'augurerait rien de bon pour les néodémocrates. « Ça va donner un état de santé du NPD au Québec », admettait déjà en juillet le député Alexandre Boulerice.

« On est plusieurs à partager cette analyse qu'Outremont est hyperimportante pour le NPD, reconnaît sans ambages la candidate Sánchez. C'est historiquement important — la victoire de M. Mulcair a lancé un mouvement plus large pour les progressistes à Montréal [Québec solidaire et Projet Montréal ont élargi la brèche, note-t-elle]. Mais c'est aussi plus largement important pour l'avenir du parti. »

Joint lundi, le député Boulerice soulève que le NPD « n'est pas dans un scé-

nario de défaite. Mais si Outremont redevient libéral, ce serait un choc. Ça nous ferait mal, et il faudrait voir comment nous retrouver les manches. »

L'effet Singh

Les sondages actuels sont certes « inquiétants », avoue M^{me} Sánchez. « C'est clair que ça n'a pas été une année facile [pour le NPD] ». Plusieurs députés actuels ont annoncé qu'ils ne se représenteront pas. Les critiques contre le chef Singh se font entendre un peu partout.

« Le problème n'est pas avec le chef, dit Alexandre Boulerice. C'est plus que les gens se demandent qui est le chef... Et c'est un problème, parce qu'un chef doit être une locomotive, et que lui n'est pas assez connu [pour l'être]. En plus, il est accaparé par sa partielle en Colombie-Britannique. »

Même avant l'élection de M. Singh à la tête du NPD, des militants québécois avaient mis en garde contre les risques politiques d'élire un chef portant des signes religieux ostentatoires. La campagne de Julia Sánchez entend-elle l'écho de ces craintes?

« Ce n'est pas une grosse inquiétude », répond M^{me} Sánchez. « Mais j'entends certaines personnes qui ont un malaise avec ça [le port du turban]. C'est un enjeu québécois, on ne peut pas le nier, étant donné le débat qu'on a encore sur ça. Mais honnêtement, ce que j'entends davantage des citoyens, ce sont les cri-

tiques contre le gouvernement Trudeau, son bilan environnemental, l'abandon de la réforme du mode de scrutin... »

En entrevue dans un café animé d'Outremont, Rachel Bendayan affirmait pour sa part mardi dernier qu'elle reçoit un tout autre message des gens avec qui elle parle. Nulle critique du bilan du gouvernement Trudeau, malgré ces 32 000 portes? « Rien de particulier ne me vient à l'esprit », répond-elle prudemment. Et même: « Je sens un engouement pour les valeurs libérales, pour le gouvernement Trudeau, pour ses politiques », dit-elle.

En coulisses, l'équipe libérale reconnaît toutefois spontanément que l'achat du pipeline Trans Mountain par le gouvernement a suscité passablement de mécontentement au Québec. « Il faudra arriver avec une plateforme environnementale très forte pour contrer les effets négatifs du pipeline », indique une source.

Mais on ne croit pas pour autant que cela aura une grande influence le 25 février. « L'idée est d'avoir une victoire marquante, pour envoyer un message en vue de la générale », souhaite un stratège libéral.

« C'est une partielle qui aura un impact concret d'une façon ou d'une autre », pense Julia Sánchez. « Et tout le monde est conscient de ça », ajoute-t-elle en parlant plus spécifiquement des troupes néodémocrates.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.